

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 SEPTEMBRE 2023**

PRESENTS :

ROUCHUT Josiane - **BARGET** Paul - **BERGER** Nicole - **DEHAYS** Claudine - **PAUZAT** Yves - **LEMARCHAND** Frédéric - **DUCHE NARBONNE** Carole - **DEMNET** Julien - **DAVID** Déborah - **LAVERNHE** Patrice - **MAGADOUX** Sylvain

ABSENTS : **CAUCHY** Louis (pouvoir donné à Josiane ROUCHUT) - **GIRAUD Claudine** (pouvoir donné à Claudine DEHAYS) - **GRANDJEAN Olivier** (pouvoir donné à Paul BARGET) - **LENOIR** Magalie (pouvoir donné à Nicole BERGER).

Séance ouverte à 20H30

La séance est enregistrée en audio.

Secrétaire de séance : Claudine GIRAUD

Lecture du procès-verbal de la réunion du 6 juillet : Adoption à l'unanimité.

PRESENTATION DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE A CHABRELY

Madame la Maire rappelle qu'en avril 2021, elle et les adjoints avaient reçu la société Reden pour la présentation du lancement d'une étude sur un projet de panneaux photovoltaïques au sol, combiné à un élevage ovin sur des parcelles d'une vingtaine d'hectares à Chabrely. Contrairement aux engagements pris alors, le projet n'a pas été présenté au conseil municipal avant le dépôt du permis de construire en décembre 2022. Sur le dossier du permis de construire, on a pu voir que le projet a évolué sur le maintien d'un élevage bovin sous les panneaux.

Après lecture du dossier du permis de construire, la commune a répondu à la demande formulée par la DDT et a émis un avis défavorable au projet.

Madame la Maire et Mme Dehays ont participé le 13 juillet 2023 à une réunion à la chambre d'agriculture (comité ERC : Eviter Réduire Compenser), au cours de laquelle cet avis défavorable a été réaffirmé.

Le porteur de projet a demandé à être reçu par madame la Maire, qui l'a invité à venir devant le conseil municipal, qui accueille donc ce soir M. COMPOINT de la société Reden et M. Richard DUBOIS, un des deux propriétaires concernés.

M. COMPOINT présente les évolutions du projet par rapport au dossier déposé pour le permis de construire : des panneaux initiaux dont la hauteur allait de 1.30 m à 3m, on est maintenant à des panneaux de 2.50 mini à 4.50 maxi. Il y aura 57 800 panneaux, pour une surface d'une vingtaine d'hectares. Le projet impliquera une augmentation du cheptel bovin – une cinquantaine de têtes sur la durée du projet, mais induira une diminution de production de céréales. Les élus font part de leur intérêt pour le développement du photovoltaïque, mais estiment qu'il faut privilégier les toitures, comme l'ont fait la plupart des agriculteurs de la commune. Ils ne sont pas favorables à des panneaux photovoltaïques au sol sur des terres arables, peu compatibles avec l'idée d'une production locale pour une autonomie alimentaire, et des circuits courts favorisés par la commune. Les élus s'inquiètent également d'une spéculation sur des terres devenant plus rentables à louer à ce genre de projet qu'à travailler.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT : MODIFICATION DES STATUTS

Madame la Maire rappelle que la dernière modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat est intervenue en 2019.

Des modifications statutaires nationales sont intervenues depuis, ainsi que des modifications propres à la Communauté de Communes de Noblat :

- Participation à une convention France Services.

- Participation financière à l'Association d'Aide à la Personne Monts et Barrages (AAPMB) qui remplace l'Association Cantonale d'Action en Faveur des Personnes Agées (ACAFPA) du canton de Saint Léonard de Noblat.
- Adhésion et participation financière à l'association de préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE), dans le cadre de « Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée » :.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOBLAT – RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Madame la Maire expose que la Commission d'Évaluation des Charges Transférées s'est réunie le 18 septembre 2023 afin de statuer sur les charges transférées liées à la modification du linéaire des chemins de randonnée inscrits au PDIPR. La plupart des communes sont concernées, notamment dans le cadre de la création du GR de pays.

Elle présente le rapport de la Commission d'Évaluation des Charges Transférées et le montant des charges transférées pour la commune de Saint-Paul.

- Le nouveau montant de la charge transférée pour cette compétence s'élève à 1 328,75 € pour 26 575 m de sentiers pour la commune de Saint-Paul.
- Le nouveau montant total des charges transférées pour la commune de Saint-Paul s'élève à 75 630 €.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Deux lois, votées en 2015 et 2022, précisées par le décret du 1^{er} juin 2023, impose la désignation par chaque organe délibérant d'un référent déontologue. Celui-ci a pour rôle de conseiller l'élu qui le saisit. Par ses compétences et son expérience, le référent est en capacité d'apporter son expertise en toute impartialité pour chaque questionnement lié à la déontologie. Il est précisé la possibilité de mutualiser entre plusieurs collectivités la désignation du référent. Le bureau communautaire a acté un appel à candidature unique lancé par la Communauté de Communes, parmi la liste proposée par l'Association des Maires de France.

C'est Monsieur Nicolas DESFORGES (préfet honoraire, ancien directeur général de l'AMF) qui a été retenu. Madame la Maire propose de le désigner comme référent de la commune jusqu'au 31 décembre 2026.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

INSCRIPTION DU CIRCUIT « AUX SOURCES DE L'ANGUIENNE » AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE DE LA HAUTE-VIENNE

Madame la Maire propose d'inscrire le circuit suivant au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Haute-Vienne. C'est une boucle de 8.8 km, qui relie les communes de Saint-Paul, Saint-Denis des Murs et La Geneytouse.

Aux sources de L'Anguienne

- Chemin rural du Grand Bosviger à l'étang des Landes de la Route départementale 115 au Chemin de Saint-Paul au Népoulaud,
- Chemin rural de Saint-Paul au Népoulaud du Chemin du Grand Bosviger à l'étang des Landes au CRSN / p.C1086,
- CRSN du Chemin rural de Saint-Paul au Népoulaud au Chemin des Ribières au Népoulaud,
- CRSN du Chemin des Ribières au Népoulaud au Chemin dit du Petit Étang,
- CRSN du Chemin dit du Petit Étang à l'Allée du Grand Bosviger,
- CRSN de l'Allée du Grand Bosviger à la VC Route des Sarments,

- Chemin rural de Fondadouze au Petit Bois du Chemin privé – p.A179 au Chemin du Chalard aux Ribières
- CRSN du Chemin du Chalard aux Ribières au Chemin rural dit Allée de Fondadouze
- Chemin rural dit Allée de Fondadouze du CRSN à l'Impasse de Fondadouze
- Impasse de Fondadouze du Chemin rural dit Allée de Fondadouze à la Route départementale 7 Bis
- Chemin rural de Fondadouze aux Ribières de la Route départementale 7 Bis au Chemin dit de la Petite Forêt
- Chemin rural de Fondadouze aux Ribières du Chemin dit de la Petite Forêt au Chemin du Chalard aux Ribières
- CRSN du Chemin rural de Fondadouze aux Ribières à la Route départementale 115.

Elle précise qu'une convention cadre sera signée avec le Département une fois que ce dernier aura validé la proposition de circuit.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE LA COMPETENCE TRANSPORTS SCOLAIRES EN HAUTE-VIENNE

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal :

- La région Nouvelle-Aquitaine et la commune ont signé le 12 mars 2020 une convention, qui précise le périmètre et les modalités selon lesquels la Région Nouvelle-Aquitaine délègue à l'Autorité Organisatrice de 2nd rang certaines prérogatives en matière d'organisation, de fonctionnement et de financement des transports scolaires, qui s'achevait le dernier jour de l'année scolaire 2021-2022.
- L'avenant n° 1 à la convention avait défini certaines dispositions du règlement et de la tarification des transports scolaires.
- L'avenant n° 2 prorogeait la convention jusqu'à la fin de l'année scolaire 2024-2025, qui repoussait à septembre 2025 l'obligation d'avoir un accompagnateur dans tous les bus de transport scolaire, et qui précisait les modalités de financement de ces accompagnateurs, quand ils seront mis en place par les communes.
- L'avenant n° 3 prolonge la durée de la convention jusqu'au dernier jour de l'année scolaire 2025-2026. Elle comprend également une revalorisation du barème des participations familiales conformément au règlement régional des transports scolaires, revalorisation étalée sur 3 ans, avec une évolution annuelle de 3.5 %.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

DEMANDE DE SUBVENTION CTD

Madame la Maire propose de déposer la demande de subvention suivante au titre de la programmation 2024 :

REPARATIONS SUR VOIES COMMUNALES

- VC 14 : « La Vergnolle »
- VC 32 : « La Briderie »
- VC 33 : « La Pomélie »
- VC 38 : « Les Rouchilloux »
- VC 39 : « La Renaudie »
- VC 52 : « Aigueperse »

Pour un coût total de 49 980 € H.T.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – MARCHANDS AMBULANTS

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que des commerces itinérants s'installent régulièrement devant la salle des associations en se branchant, avec autorisation, sur le réseau électrique communal. Devant l'augmentation des coûts de l'énergie, madame la Maire propose d'instituer une redevance d'occupation du domaine public, définie comme suit :

- 15 € par mois pour tous les commerces itinérants utilisant le réseau électrique une fois par semaine ;
- De proratiser cette redevance, soit 30 € par mois pour utilisation 2 fois par semaine, 45 € par mois pour une utilisation 3 fois par semaine et ainsi de suite jusqu'à 105 € par mois pour 7 fois par semaine.

⇒ **Adoption à l'unanimité**

QUESTIONS DIVERSES

Trop perçu de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation : Un prélèvement de 1 461 € va être effectué sur les avances mensuelles de fiscalité.

Rentrée scolaire : 113 élèves inscrits. Un animateur a été recruté pour la garderie et la surveillance de la cantine. 2 nouvelles bénévoles se sont proposées pour les études surveillées.

St Paul Gym : utilisation de la salle de motricité le mardi soir pour les séances de la passerelle « santé ».

Services techniques : le broyeur de végétaux a été livré. Pour rappel, il a été financé à 80 % par le programme Leader de Monts et Barrages.

France Services : une permanence de la maison France Services de Saint-Léonard se met en place à la mairie de Saint-Paul tous les 1^{er} lundi de chaque mois de 9H30 à 12H. Les rendez-vous se prennent directement auprès de la Maison France Services.

Aménagement du centre bourg : une convention a été signée avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) pour la réalisation d'une étude d'aménagement du bourg qui va définir un schéma directeur avec phases d'aménagement. La durée prévisionnelle de la mission est estimée à 6 mois pour un coût de 19 200 € TTC entièrement pris en charge par l'ANCT.

30 septembre : accueil des nouveaux habitants

6 octobre : présentation par le Syndicat d'Electrification de la Haute-Vienne de l'étude d'opportunité du potentiel photovoltaïque sur le patrimoine bâti de la commune

7 octobre : commission cimetière

12 octobre : commission culture

La séance est levée à 22h45